

Rémunération du PDG de Carrefour

Le conseil d'administration proposera aux actionnaires de valider un salaire de 7,3 millions d'€ pour 2018 !



Rémunération fixe ⁽¹⁾	1 500 000
Rémunération variable ⁽¹⁾	2 475 000
Rémunération à long terme ⁽²⁾	3 252 000
Indemnité de départ	N/A
Jetons de présence ⁽³⁾	75 000
Avantages en nature ^{(1) (4)}	3 055
TOTAL	7 305 055

de 7,3 millions d'€ ! Alexandre Bompard étant arrivé en juillet 2017, c'est donc pour la 1ère fois sur 2018 que l'on peut juger du niveau de sa rémunération annuelle.

Une rémunération supérieure de près de 700 000 € à son prédécesseur Georges Plassat (montants dus en 2016).

Le CA a également décidé de doter A. Bompard d'un plan d'attribution d'actions gratuites pour **3 596 428 €** (déblocable sous conditions de performances début 2022).

Un salaire décent ?!

Le salaire des PDG successifs de Carrefour ont deux points communs : ils sont très très élevés (plus de 350 fois le salaire moyen chez Carrefour), et complètement déconnectés de la réalité de l'entreprise !

En 2018 dans le monde, Carrefour a supprimé plus de 7 000 postes ! En 2019, l'entreprise s'apprête à nouveau à réduire ses effectifs de plusieurs milliers de salariés dans les hypers et cède également des magasins à des repreneurs ! On nous dit aussi que les résultats sont catastrophiques...

Pourtant, la rémunération des dirigeants de l'entreprise ne cesse de croître avec l'accord des membres du conseil d'administration (voir le scandale de la rémunération du PDG sortant l'année dernière)...

C'est intolérable !

Les militants CFDT - Carrefour seront présents lors de l'AG des actionnaires du 14 juin et porteront la voix des salariés !

A SUIVRE...

L'information était attendue... Elle vient de sortir au milieu du rapport annuel 2019 de Carrefour (372 pages) et la CFDT vous la communique en avant première.

Le conseil d'administration, proposera lors de l'assemblée générale du 14 juin prochain, de valider la rémunération du PDG au titre de 2018 à hauteur